

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

SECRETARIAT GENERAL

Direction de l'Assistance et des Œuvres
Universitaires

Sous -Direction de l'Assistance aux Etudiants

N° ___/MINESUP/SG/DAOU/SDAE/SBA/BBA/tga



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

Department of Student Assistance and
Welfare

Sub-Department of Student Assistance

Yaoundé, le

25 JUN 2024

24 - 00319

COMMUNIQUE DE PRESSE

(Plusieurs Diffusions)

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

COMMUNIQUE:

Le Republique de Tunisie met à la disposition du Gouvernement camerounais trente-une (31) bourses d'études supérieures au titre de l'année académique 2024/2025 réparties ainsi qu'il suit :

Pour le cycle Universitaire

- 07 inscriptions avec bourses ;
- 14 inscriptions sans bourses ;

Pour le cycle Post-universitaire

- 05 inscriptions avec bourses pour le cycle Master (tourisme) ;
- 05 inscriptions sans bourses pour le cycle Master et PhD.

Ces bourses s'adressent aux jeunes Camerounais et portent sur les domaines d'études suivants : Cycle préparatoire scientifique ou Cycle préparatoire technique ; Mathématiques ; Informatique de Gestion ; Génie Civil ; Génie Electrique ; Prothèse dentaire.

Critères d'éligibilité:

- Etre de nationalité camerounaise ;
- Etre en parfaite santé physique et mentale;
- Avoir un passeport en cours de validité;

Pour les études Universitaires:

- Etre âgé(e) entre 17 ans au moins et 20 ans au plus ;
- Etre titulaire d'un Baccalauréat ou du GCE A/L toutes séries confondues de la session **2023 et 2024 obtenu** avec la mention **Très-Bien** pour les classes préparatoires ; **Bien** pour les filières d'Ingénierie Mathématiques et Prothèse dentaire ; **Assez-Bien** pour les autres filières.

Pour le cycle Post-universitaire :

- Etre âgé(e) de 32 ans au plus ;
- Etre titulaire d'une Licence, d'un Master ou d'un Doctorat avec la mention Bien au moins, obtenue en Tunisie;
- Avoir un passeport en cours de validité.

Composition du dossier :

- Une demande manuscrite timbrée adressée au Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur;

celcom

- Une enveloppe A4 indiquant le sexe, l'âge, la région d'origine, la filière choisie et le contact téléphonique et électronique;
- Une photocopie du passeport en cours de validité ;
- Un formulaire d'inscription disponible au MINESUP/DAOU (15^e-1504) soigneusement rempli ;
- Une copie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois ;
- Un certificat de nationalité datant de moins de 3 mois;
- Un extrait de casier judiciaire datant de moins de 3 mois;
- Une copie certifiée conforme de l'Attestation de Réussite au Baccalauréat assorties de la photocopie légalisée du Relevé de Notes;
- Un Certificat Médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie infectieuse et contagieuse notamment la tuberculose et certifiant qu'il est vacciné;
- Trois photos d'identité récentes, en couleur, comportant au verso les noms, prénoms et la nationalité du candidat;
- Une autorisation de postuler de l'un des parents ou tuteurs (pour le niveau universitaire);
- Deux copies certifiées conformes des Diplômes, et des Relevés de Notes (pour le niveau post-universitaire);
- Une copie du projet de recherche ou du mémoire (pour le niveau post-universitaire).

Les dossiers complets en 02 exemplaires dont 01 photocopies et 01 original (pièces certifiées) doivent être déposés au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Direction de l'Assistance et des Œuvres Universitaires, Immeuble Ministériel n°2, **porte 1504** au plus tard le **vendredi 02 août 2024 à 15 h 30 mn**, délai de rigueur.

N.B. :-

- Le dossier en version numérique excepté la demande devront être scanner en fichier PDF dans une clé USB
- Les bourses post-universitaires sont destinées aux anciens boursiers de Tunisie ayant obtenu leur diplôme avec la mention bien au moins dans les filières de Tourisme.
- Les dossiers incomplets seront rejetés.

Copie:

- CRTV
- Cameroon Tribune
- DSI/MINESUP
- MINESEC
- Les Services des Gouverneurs

